

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
<b>Avis n° 2022-14</b>	
Date d'examen : 14/04/2022	Objet : plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien 2021-2030

### Objet de la demande

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Poitiers, a examiné le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Toarcien, pour la période 2021-2030.

### Contexte

La Réserve Naturelle Nationale du Toarcien a été créée par décret ministériel **le 23 novembre 1987**. Elle assure la conservation du **stratotype historique du Toarcien**, étage du système Jurassique défini par Alcide d'Orbigny et correspondant à l'intervalle de temps compris **entre -182,7 et -174,1 Ma**, soit 8,6 millions d'années. Elle est située au nord du département des Deux-Sèvres, sur la commune de Sainte-Verge. Elle est répartie sur 2 sites d'anciennes carrières à ciel ouvert, l'un privé, l'autre appartenant à la communauté de communes du Touarsais, actuel gestionnaire. Elle couvre au total 0.61 ha, ce qui en fait la plus petite RNN de France.

La réglementation fixée par le décret ministériel a pour objet la conservation des fronts de taille qui sont encore aujourd'hui (notamment sur le site n° 2) la référence internationale pour l'étage Toarcien.

### Examen du CSRPN

Le plan de gestion présenté comporte 4 fascicules :

- **Le fascicule 1** présente l'état des lieux actuel. Description très complète du contexte de création de la réserve, de la réglementation, de l'historique de la gestion, de la gouvernance, de l'environnement physique, de la géodiversité et la biodiversité, et du contexte humain, en particulier les conditions de visites, l'éducation liée à la structure et la perception locale de la réserve. Ce document permet de bien comprendre l'intérêt du site, en particulier sur le plan scientifique, à travers la description des différents travaux géologiques qui y ont été menés. Il met en évidence l'importance de ce stratotype qui rassemble sur une faible surface l'essentiel des couches géologiques qui caractérisent cette période de l'histoire de la Terre.
- **Le fascicule 2** présente l'évaluation du plan de gestion sur la période 2014-2018. Il s'agit du premier plan de gestion établi selon les normes méthodologiques et validé par le CNPN. Il définit 8 objectifs à long terme, 24 objectifs opérationnels et 66 actions. L'analyse porte sur le degré d'avancement et le taux de réalisation des différentes actions.

Cette évaluation assez précise montre d'une part l'intérêt de l'outil RNN dans la conservation d'un patrimoine d'une grande valeur scientifique mais souvent méconnu, d'autre part les difficultés à valoriser ce patrimoine, tant auprès du grand public qu'à travers des actions d'ordre scientifique ou éducatif, principalement en raison d'un manque de moyens.

- **Le fascicule 3** décrit les enjeux de conservation et la stratégie à long terme qui sont l'ossature du plan de gestion prévu pour la période 2021-2030, ainsi que les objectifs opérationnels.

Bien entendu, l'enjeu prioritaire reste **la conservation et la valorisation du stratotype du Toarcien** et des formations géologiques associées. En effet, la Réserve Naturelle du Toarcien constitue un objet géologique remarquable. Sa valeur patrimoniale a été évaluée dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) et fixée à 44/48, soit 3 étoiles. Un inventaire mené en 2016 sur les éléments de biodiversité des 2 anciennes carrières a permis de mettre en évidence quelques habitats et espèces intéressants (prairies, mare, papillons...) et il est proposé dans ce nouveau plan de gestion d'en assurer la prise en compte.

- **Le fascicule 4** présente les 66 opérations proposées, sous forme de fiche descriptive détaillant chaque opération, selon la matrice propre aux plans de gestion des réserves.

Les **5 premières opérations concernent la surveillance et la police** et n'appellent pas de remarques particulières. Elles sont nécessaires au regard de la valeur du patrimoine conservé ici.

**14 opérations concernent la connaissance et le suivi du patrimoine naturel.** Il s'agit d'entretenir les fronts de taille, d'en mesurer l'évolution (suivi photographique), d'assurer un contrôle des actions, qu'elles soient scientifiques ou techniques.

*Remarques CSRPN : Il peut être un peu surprenant que le briefing des intervenants, l'accompagnement des scientifiques ou la révision des protocoles fassent l'objet de fiches spécifiques, mais cela a le mérite de rappeler la nécessité de ces actes, le plus souvent intégrés de façon induite dans les actions.*

Parmi ces 14 opérations, **3 concernent la biodiversité :**

*Remarques CSRPN : l'analyse physico-chimique de l'eau de la mare est importante. Pour autant son objectif, qui est d'assurer une bonne qualité de cette eau, ne pourrait être atteint que si une action sur les causes de dégradation (essentiellement d'origine agricole) est possible, ce qui n'est pas envisagé. En ce qui concerne le piétinement de la prairie humide lors des activités éducatives, la fiche n'est pas assez précise. Elle pourrait proposer la mise en place d'un cheminement canalisé.*

**8 opérations traitent des interventions sur le patrimoine naturel.** Plusieurs de ces fiches concernent l'entretien de la végétation sur les différents espaces.

*Remarques CSRPN : si les espèces invasives ou envahissantes sont spécifiquement prises en compte, il pourrait être précisé qu'une veille préventive sera assurée, notamment des espèces de type pionnier qui s'installent sur des terrains remaniés (Berce du Caucase, Ambrosie...) ou liées aux milieux aquatiques (Jussie...).*

**19 opérations concernent le management et le soutien.** Ces opérations décrivent le travail administratif, relationnel et d'animation interne et externe propre au gestionnaire.

*Remarques CSRPN : les opérations MS 04 et MS 05 (pages 49 et 50) sont un peu noyées dans la masse alors qu'elles pourraient présenter un intérêt propre et stratégique. Elles ont trait à l'éventualité de l'extension de la RNN. Elles mériteraient peut-être une autre place et pourraient être associées au domaine « **participation à la recherche** ».*

**6 opérations concernent la participation à la recherche,** parfaitement justifiées eu égard à l'objet conservatoire de cette réserve.

**6 opérations traitent des prestations d'accueil et d'animation.** 3 ont pour objet le maintien, essentiel, du service éducatif, les 3 autres concernent le grand public.

Enfin, **8 opérations ont pour objet la création de support de communication ou de pédagogie.**

### **Avis du CSRPN N-A**

Le CSRPN souligne la qualité du travail réalisé, sa clarté, la pertinence des analyses et des propositions qui sont faites pour assurer à cette Réserve Naturelle Nationale du Toarcien une conservation et une valorisation digne des éléments patrimoniaux qu'elle renferme.

Ainsi, le CSRPN donne un AVIS FAVORABLE à ce plan de gestion, avec prise en compte des remarques signalées en séance du CST-Poitiers.

Par ailleurs, le CSRPN prend acte de la décision de Communauté de Communes du Touarsais, actuel gestionnaire de la RNN, de se désengager à la fin de l'année 2022. Il demande à ce que cette décision soit très rapidement officialisée afin que la procédure de désignation d'un nouveau gestionnaire puisse être mise en œuvre.

En l'attente, le CSRPN s'inquiète toutefois du devenir du nouveau plan de gestion et du personnel affecté à la conservation de la Réserve. Il demande que ce plan de gestion décennal s'impose à la nouvelle structure gestionnaire et que, compte tenu de l'excellent travail déjà réalisé au cours des années précédentes, le personnel actuel soit maintenu en poste dans les mêmes conditions.

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable avec remarques formulées en séance et énumérées ci-dessus, au nouveau plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Toarcien, sur la période 2021-2030.**

Le Président du CSRPN N-A  
Le 13/05/2022

